

S'exprimeront heureux de pouvoir contribuer, pour sa faible part, à l'éducation de la Nation grecque, la vive sympathie qu'ils ont pour elle tous les hommes généreux, et surtout les Français, en soumettant à Monsieur l'Ambassadeur de Grèce, si lui-même et son Gouvernement en expriment le désir, le développement des moyens d'exécution les plus efficaces pour appliquer immédiatement les vues qu'il a exposées, et quelques moyens accessoires et complémentaires qu'il ne se borne à indiquer.

1.  
Envoi immédiat de dix jeunes grecs à Paris, pour y fréquenter, pendant quelques années, les écoles Normales des Salles-D'angle et les écoles Normales d'enseignement mutuel, et pour venir fonder en Grèce, au commencement de l'année 1838, des établissements analogues, rendus possibles pour répandre promptement les bienfaits de l'instruction primaire dans un pays universellement reconnaissant.

2.  
Envoi successif de 25, 50, ou même 100 jeunes grecs à Paris, pour y recevoir, sous la haute surveillance de l'Ambassadeur de leur nation, une éducation et une instruction perfectionnées, appropriées pour chacun d'eux à la spécialité de l'une ou l'autre des différentes

carrières qu'ils auraient l'intention de suivre. Ces jeunes-gens (dont l'entretien à Paris pourrait occasionner une dépense moyenne de 2600 francs par tête et par an, tout compris) devraient, après un intervalle de trois ou cinq années, retourner et propager dans leur patrie, sous la direction du Gouvernement, et dans les positions qu'il jugerait convenable de leur assigner, les bienfaits de l'instruction qu'ils leur aurait été donnée en France.

### III.

Société athénienne de bien public, à fonder immédiatement en Grèce, sous les auspices et avec le concours du Gouvernement (dans le genre et sur le modèle de la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale fondée à Paris, en 1800, au commencement du Consulat, par M. Chaptal, Ministre de l'Intérieur): tous les fonctionnaires publics, tous les bons citoyens, tous les amis de la Grèce, même dans les pays étrangers, seraient invités à faire partie de cette Société qui aurait pour but: 1.<sup>o</sup> D'aider le Gouvernement dans la

La force matérielle pour se conserver et se défendre au besoin, ou bien une constitution saine et robuste, la moralité ou la vertu, qui attache le citoyen aux lois et à la patrie, l'intelligence convenablement cultivée sont les moyens d'arriver à ce but, vers lequel tendent tous les hommes éclairés, et qui est celui que doivent surtout se proposer les Grecs fortement pénétrés des intérêts de leur pays.

Les glorieux souvenirs de leurs ancêtres, les grands et nobles exemples qu'ils ont déjà donnés à l'univers, la beauté et la salubrité de leur climat, la fertilité du sol et la variété de ses produits, l'heureuse exposition des côtes de la Grèce et les nombreux débouchés ouverts à sa navigation et à son commerce, le génie naturel des habitants, l'harmonie et la richesse de leur langue, la pureté de leurs croyances religieuses, exemptes de superstition et de fanatisme, le sentiment général et profond de la nationalité

grecque, si chèrement reconquise au prix du sang le plus pur et le plus généreux, une circonscription peu étendue qui permet à la Grèce de mieux concentrer ses ressources, et qui, n'éveillant point l'envie des autres États, la met à l'abri de tout conflit avec eux, et semble être pour elle la meilleure garantie d'une paix durable : tous ces motifs d'émulation, d'aide pour le bien, de sécurité et de confiance, tous ces éléments de richesse et de prospérité doivent exciter vivement le patriotisme des citoyens et le concours du gouvernement pour graver, avec une sage lenteur, mais dans un délai peu éloigné, les réformes de tout genre jugées nécessaires et les améliorations les plus urgentes et les plus désirables.

La marche progressive de l'Administration entraînera la population entière dans les mêmes voies d'avancement social et de perfectionnement : elle lui fera aimer le Gouvernement, auteur de ces bienfaits qui

deviendront pour lui-même des garanties de force et de durée, et la Grèce, sous les auspices de son jeune Roi, devant lequel paraît s'ouvrir la perspective indéfinie d'un avenir de plus en plus florissant, s'empresmera de secourir son gouvernement, et tournera son activité nationale vers les carrières d'industrie laborieuse, agricole, manufacturière ou commerciale, et de bien-être qui lui seront rendues facilement accessibles par les soins prévoyants et éclairés du Monarque et de ses Ministres.

L'un des plus sûrs moyens de préparer ce brillant avenir de prospérité et de gloire pour la Nation grecque et pour son Roi consiste à poser promptement les bases d'une bonne instruction primaire et populaire, et d'une instruction supérieure et spéciale, solide et étendue. Pour atteindre ce but important, d'ici à quelques années, la Grèce n'a pas encore en elle-même des ressources suffisantes : elle doit pour le moment les chercher au dehors. Ses Ambassadeurs auprès des différentes Cours, n'ayant pas à intervenir directement dans les grands intérêts politiques de l'Europe, doivent s'attacher à emprunter aux pays où ils résident les bienfaits d'une civilisation avancée, les inventions et les découvertes utiles, facilement applicables, dont ils peuvent enrichir leur patrie.

Quant aux établissements d'instruction, Salles d'asile ou Paidriakées, sanctuaires de l'enfance, pour les enfants des deux sexes, de l'âge de deux à sept ans, puis, Écoles mutuelles primaires pour les enfants de sept jusqu'à douze ou quinze ans, il paraîtrait essentiel que le Gouvernement grec voulût envoyer, dès à présent, à Paris, neuf ou dix jeunes gens, sachant un peu le français, ou disposés à l'apprendre en quelques mois, et pour cela pourvus d'une certaine intelligence, qui suivraient, pendant neuf ou dix mois, les Écoles Normales, soit des Salles d'asile, soit d'enseignement

4. mutuel, et les principales écoles primaires et secondaires, — dans le Département de la Seine, et à Versailles, et qui, à leur retour en Grèce, y seraient chargés d'organiser et de diriger, d'abord, une bonne école normale pour former des instituteurs primaires et des institutrices de jeunes filles; puis, des écoles mutuelles dans les villes et sur les divers points du Royaume où le Gouvernement jugerait le plus urgent d'en créer.

Quant aux écoles supérieures et spéciales, pour lesquelles la Grèce manque d'hommes suffisamment instruits, elle trouverait un grand avantage à envoyer immédiatement en France et à Paris, vingt-cinq, ou même cinquante jeunes gens, les uns de l'âge de 10 à 15 ans, les autres de l'âge de 15 à 25 ans, une partie aux frais de l'Etat, une partie aux frais de leurs familles qui aimeraient sans doute à suivre en cela l'exemple du Gouvernement, et à placer sous ses auspices leurs enfants dans les meilleures institutions d'éducation et d'instruction de France, où ils puiseraient, en peu d'années, les moyens de se créer une position et un avenir honorables et de rendre plus tard d'importants services à leurs concitoyens.

Ces jeunes Grecs, envoyés à Paris, confiés à la haute surveillance, à la protection et aux soins paternels de l'Ambassadeur de leur nation, seraient placés, suivant la carrière d'enseignement qu'ils se proposeraient de suivre, dans des établissements analogues à leur vocation et à leur destination, ou bien ils fréquenteraient les cours des sciences qu'ils auraient l'intention d'enseigner eux-mêmes, après leur retour en Grèce.

Pour une dépense peu considérable, et dont le Gouvernement

5. n'aurait à supporter qu'une partie, jusqu'à un certain nombre de familles feraient elles-mêmes les dépenses nécessaires pour leurs enfants, auxquels l'Etat garantirait une place appropriée à leur genre d'instruction, lorsqu'ils seraient revenus dans leur patrie, la Grèce obtiendrait des résultats incalculables. Elle réaliserait, en quelques années, des progrès, qui, autrement, et par la seule marche, lente et insensible, des choses, ne seraient obtenus qu'après un siècle. Les premières dépenses que cette mesure de prévoyance rendrait nécessaires seraient remboursées avec une ~~une~~ par le Gouvernement et au pays.

Avec une sage répartition des lumières utiles dans les différentes classes de la Société, qui permettrait à chacun de s'approvisionner des connaissances dont il éprouve le besoin, l'amour du travail, d'où naît l'amour de l'ordre, la morale publique et l'aisance générale, trois éléments essentiels de prospérité, ne tarderaient pas à pénétrer et à s'imprégner, pour ainsi dire, dans les sentiments, dans les habitudes, dans les mœurs de la Nation; et la Grèce, répondant aux espérances de l'Europe qui a d'avance applaudi à sa régénération, offrirait, au bout de dix ou quinze ans, le touchant tableau d'une contrée heureuse par le perfectionnement de son agriculture, par l'industrie intelligente de ses habitants, par le libre et complet développement de sa marine, de son commerce, et par l'esprit moral et social qui vivifierait toutes les parties de son riche territoire.

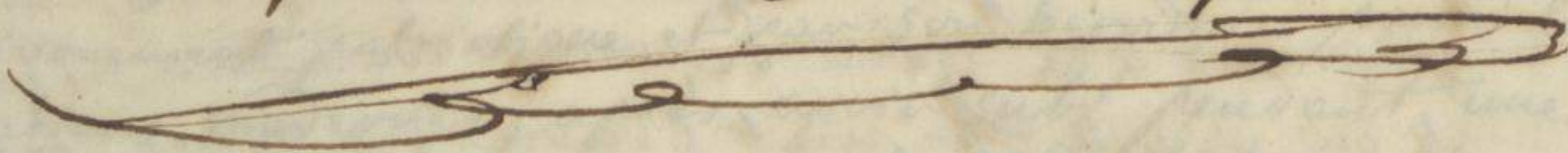
Si les considérations qui précèdent paraissent avoir quelque fondement, si les mesures proposées pour mettre promptement la Grèce en état d'organiser ~~un bon~~ système d'éducation et d'instruction primaire et publique ont quelque valeur, l'auteur de la présente Note ?

# Note

Soumise à Monsieur  
le Général Coletti,  
Ambassadeur de Grèce,

sur les moyens d'élever promptement  
la Nation Grecque à un très haut  
degré de civilisation et de prospérité;

par M. A. Jullien de Paris.



10. joint ici une courte Notice imprimée qui suffit pour le faire connaître et apprécier.

## VI.

Société centrale de salubrité, d'hygiène publique et d'édilité, qui —  
serait immédiatement établie à —  
Athènes, sous les auspices et par les —  
ordres du gouvernement, avec le concours —  
de la Société Athénienne de bien public, —  
et qui établirait successivement des —  
Comités correspondans dans tous les —  
chefs-lieux de province et dans —  
les principales villes de Grèce. —  
Cette institution, dont le projet imprimé —  
est ci-joint, contribuerait à répandre —  
rapidement dans toutes les classes de —  
la Société, et dans toute l'étendue du —  
Royaume, la connaissance pratique des —  
meilleurs moyens à employer, soit pour —  
améliorer et embellir les habitations urbaines —  
et rurales, soit pour provoquer et faire —  
adopter des mesures conservatrices de la santé

publique. — La même Société devra — 11.  
faire rédiger, tous les ans, un annuaire —  
Statistique de la Grèce. Elle devra recueillir —  
avec soin et vérifier tous les documents qui —  
serviront à dresser des tables exactes de —  
la population, croissante ou décroissante, —  
et des tables de mortalité. Elle introduira —  
peu à peu dans les mœurs publiques des —  
habitudes d'ordre, de propreté, de régularité. —  
Elle fera naître et organisera d'une —  
manière saine et durable des relations à la —  
fois agréables, utiles et instructives entre —  
tous ses membres, et entre tous les citoyens —  
de la Grèce qui aimeront à contribuer au —  
grand œuvre de sa régénération. Enfin, —  
elle s'attachera à diriger leurs efforts —  
divergens et les résultats de leurs observations —  
et de leurs expériences vers un but commun: —  
l'amélioration de la santé et des mœurs —  
publiques et le bien-être général de la —  
Nation.

Note

Soumise à Monsieur le Général Pothier,  
Ambassadeur de Grèce en France,  
Sur les besoins urgents, sur les intérêts essentiels  
de la Nation Grecque, et sur les moyens de la  
conduire, en quelques années, à un très  
haut degré de civilisation et de prospérité.

La NATION GRECQUE, la plus illustre  
et la plus civilisée parmi les Nations de l'antiquité, —  
la plus jeune et l'une des plus célèbres par son —  
dévouement patriotique et par son héroïsme parmi les —  
Nations modernes, après avoir subi pendant une —  
longue suite de siècles toutes les conséquences désastreuses  
d'une domination étrangère, arbitraire et oppressive, —  
seul aujourd'hui le besoin de s'avancer d'un pas ferme  
et rapide dans la carrière de la civilisation.  
il convient d'abord de bien déterminer ici le sens —  
précis d'un mot dont on a souvent abusé. La vraie  
Civilisation, selon nous, consiste dans le libre et complet  
développement des facultés physiques, morales et sociales,  
intellectuelles et industrielles d'un peuple, et dans le sage  
emploi de ces facultés appliquées de manière à ce  
qu'elles procurent la plus grande somme de bien-être  
pour le plus grand nombre des individus dont il se compose.

recherche, la désignation et le choix des jeunes-gens —  
qui pourraient être envoyés en France ; —  
— 2.<sup>o</sup> De lui présenter, tous les ans, un compte  
rendu de leurs travaux et de leurs progrès, et  
de les faire placer convenablement, à leur  
retour en Grèce ; — 3.<sup>o</sup> D'encourager, de  
favoriser l'importation et la naturalisation  
en Grèce de toutes les inventions et de  
toutes les inventions qu'elle pourrait utilement  
s'approprier.

#### IV.

Fondation d'un Recueil périodique  
Mensuel, sous le titre d'ATHENAEUM,  
ou tout autre, imprimé sur deux colonnes  
en regard, dans les deux langues Grecque  
et française, publié sous les auspices, sous  
la direction et par les soins de la Société  
Athénienne de bien public, destinée à  
tenir les Grecs au courant de tout ce qui  
est relatif aux intérêts agricoles, industriels,  
commerciaux, économiques, financiers, —

Maritimes, littéraires, Scientifiques, moraux (9.<sup>o</sup>)  
et Sociaux de leur patrie, à exciter leur  
émulation et leur activité en plaçant devant  
leurs yeux le tableau fidèle des inventions, —  
des découvertes, des travaux et des progrès —  
qui ont lieu successivement dans les autres  
pays, et qui peuvent être proposés à leur  
imitation, et en même temps à faire  
connaître à l'Europe et au monde civilisé  
la situation, les travaux et les progrès de la  
Grèce régénérée.

#### V.

Établissement Géographique Central,  
Bibliothèque Nationale et Musée  
d'histoire Naturelle, fondés à Athènes,  
sous les auspices et par les soins de la —  
Société Athénienne de bien public, sur  
le modèle du vaste et bel établissement  
du même genre, fondé il y a quelques  
années à Bruxelles par Messieurs les  
frères Vander Maëlen, et sur lequel on